

Groupe de travail sur la sécurité du 5 juin 2012 : une annonce de calendrier de discussions et des attentes... en attente !

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

«C'est un fait incontournable : les problèmes de sécurité des agents n'ont fait que se multiplier, allant jusqu'aux situations des plus dramatiques avec l'assassinat de notre collègue de la Dircofi sud-est, un an après les événements de la trésorerie du Tampon.

Nous considérons d'abord que le contexte économique et social et les politiques qui ont été menées pendant ces dernières années ne sont pas étrangers à cette situation. La mise à mal des services publics utiles à la population, les suppressions massives d'emplois publics, les restructurations de services sous l'égide de la RGPP dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, la stigmatisation de certaines catégories de populations, souvent fragilisées, la paupérisation et le chômage croissant par le déploiement des politiques libérales ont des conséquences dans les rapports sociaux et donc dans les relations dégradées des citoyens aux services publics.

Même si on pourra nous objecter que ces aspects ne sont pas tous du ressort de notre administration, les bouleversements qu'elle a connus dans ces 5 dernières années participent de la situation créée et il est clair pour la CGT qu'il est de la responsabilité du nouveau gouvernement de mettre un coup d'arrêt à des dérives qui ont des impacts concrets sur la sécurité au travail des agents de la DGFIP.

Nous voulons aussi souligner que cette question de la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs missions a bien à voir avec celle des conditions de vie au travail et de la sécurité des locaux.

Sur le premier point, un cycle de discussions est en cours mais nous considérons qu'il doit rapidement dépasser le stade des outils de prévention et d'évaluation des situations pour déboucher sur des décisions permettant des améliorations concrètes de la situation des agents. Dans ce cadre, l'emploi et le management par la performance restent au cœur des préoccupations des personnels.

Sur le second point, la sécurité des locaux, nombre d'informations émanant de nos sections locales attestent d'absence ou d'insuffisance de réponses des directions aux difficultés signalées (vétusté, mises aux normes...). Nous considérons qu'elle nécessitent donc des discussions spécifiques.

S'agissant plus particulièrement de la question des agressions à l'égard des agents, nous considérons que les discussions doivent avoir comme support différents types de missions et d'activités susceptibles de générer des problématiques de sécurité particulières. Nous avons identifié quatre catégories autour desquelles nous souhaitons voir les débats s'articuler :

- ▶ les missions qu'on peut qualifier d'itinérantes. Elles concernent par exemple, les vérificateurs, les BCR, les huissiers, les géomètres ;
- ▶ les missions d'accueil qui impactent l'accueil primaire et la réception des contribuables dans le services ;
- ▶ le maniement et les transports de fonds ;
- ▶ l'activité des gardiens concierges et des veilleurs de nuit.

Pour chacune de ces catégories, la nature des agressions devra être étudiée selon leur pertinence (agressions verbales, agressions physiques, braquages, etc.) et ouvrir sur des mesures qui concernent la prévention, la manière de faire face à ces actes et le traitement de leurs conséquences. Sur ce dernier aspect, il est inacceptable que des agents se sentent délaissés face à des actes d'agression. Il est du devoir de l'administration de les accompagner plus fortement dans leurs démarches quand ils décident de porter plainte.

En conclusion, face aux difficultés grandissantes et parfois graves auxquelles sont confrontés les agents, nous attendons des mesures rapides, concrètes et adaptées pour que nos collègues puissent travailler dans les meilleures conditions de sécurité pour le bon accomplissement de leurs missions».

Montreuil, le 11 juin 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
● dgfip@cgt.fr
● www.financespubliques.cgt.fr
● Tél. : 01.48.18.80.16

Compte rendu du groupe de travail

A l'entrée de ce groupe de travail, le Directeur général adjoint a proposé de le dédier à la mémoire de notre collègue de la Dircofi sud-est, Jean-Luc Dequaire, assassiné devant son domicile. Les organisations syndicales ont donné leur accord.

A la suite des interventions liminaires, M. Rambal a développé la vision de la Direction générale pour l'organisation des discussions sur le sujet sécurité.

Différents sous groupes de travail seront mis en place à compter de la rentrée de septembre. Ils traiteront :

- Des questions de sécurité transversales qui concernent tout ou partie des agents et des missions : protection et accompagnement juridique, accompagnement social, prévention, remontées des incidents, protection de l'environnement de travail, travailleurs de nuit-gardiens concierges, maniement et transport de fonds...
- Des questions de sécurité liées à l'exercice de certains métiers plus exposés aux risques : contrôle fiscal, accueil du public, agents itinérants autres que le contrôle fiscal.

Des synthèses seront effectuées à l'issue de leurs travaux.

A cette démarche, la Direction générale intègre plusieurs objectifs : ne pas nier la réalité des faits, disposer d'éléments d'appréciation des situations (tableau de bord), engager une action très prochaine d'information des agents sur leurs droits (la formation déontologie sera élargie aux droits des fonctionnaires), avoir des éléments de décisions pour chaque métier marquant la volonté de protéger les agents. A moyen terme la Direction générale souhaite élaborer un document cadre faisant la synthèse des dispositifs.

Une note d'information et de description du cycle de discussions proposé sera soumis aux organisations syndicales d'ici la fin du mois de juin.

La CGT est intervenue pour rappeler que des mesures immédiates étaient attendues de ce groupe de travail. Concernant les propositions de la Direction générale pour un cycle de discussion, elle a indiqué qu'elles recoupaient, au travers d'une architecture un peu différente, tous les sujets que la CGT souhaite voir aborder. A ce titre, elle les a jugées recevables. La CGT a cependant précisé que la question des moyens pour répondre aux attentes des agents en matière de sécurité n'étaient pas évoquées et qu'il s'agissait là, au delà des aspects juridiques, d'une question essentielle comme elle l'est d'ailleurs pour les conditions de vie au travail en général.

La CGT a insisté sur le fait que nombre d'agents victimes d'agression se sentent livrés à eux mêmes et délaissés par l'administration quand ils veulent porter plainte. Elle a demandé que les directions locales portent plainte elles aussi dans les cas d'agressions.

M. Rambal n'a pas nié cette réalité et s'est engagé à prendre des dispositions. Concernant les plaintes à déposer par l'administration, il souhaite mettre cette question à l'étude reconnaissant que celle-ci ne dispose pas, pour l'heure, des outils juridiques nécessaires. Il considère cependant anormal que l'administration puisse

déposer plainte contre l'agression de ses locaux mais pas de ses agents.

La CGT est également revenue sur les attentes émanant des agents de la Dircofi sud-est en matière de sécurité. Elles touchent à différents domaines tels :

- ▶ la recherche systématique du contexte et de l'environnement judiciaire des sociétés vérifiées pour en informer le vérificateur avant le contrôle ;
- ▶ la recherche de l'anonymat : au niveau du vérificateur (nom), neutralité des véhicules (parc automobile de l'administration), téléphones portables professionnels ;
- ▶ la défense des vérificateurs lors d'agressions verbales de la part des contribuables ou autres comportements anti-fiscaux ou anti-contrôle qui nécessitent l'intervention systématique de la hiérarchie ;
- ▶ l'information plus importante auprès des vérificateurs de la possibilité d'exercer le droit de retrait ;
- ▶ les mesures de protection : dépôt de plainte par l'administration en cas d'agression et mise à disposition d'un avocat, Protection policière réelle et physique.

A ce sujet la CGT a de nouveau souligné que cette protection demandée pour le collègue du vérificateur assassiné ne s'est traduite que par la fourniture d'un numéro de téléphone.

M. Rambal s'est engagé à intervenir de nouveau pour que cette protection rapprochée soit effective.

Dans une dernière intervention, la CGT a réitéré son exigence de mesures immédiates citant pour exemples non exhaustifs :

- ✓ la mise en place d'une formation école ;
- ✓ l'harmonisation des calendriers et des procédures avec les autres administrations ou services qui exigent des documents fiscaux ;
- ✓ la possibilité d'employer un pseudonyme ;
- ✓ l'attribution de téléphones portables, les fausses plaques d'immatriculation pour les collègues itinérants.

La CGT a rappelé que le contexte politique actuel n'est pas neutre au regard des questions de sécurité. La présentation des agents de service public réduite au seul aspect budgétaire contribue à la dégradation de la perception et de la conception des missions de Service public. La stigmatisation particulière des Ministères Economiques et Financiers s'avère particulièrement préoccupante à l'écoute de certains discours sur la question de l'emploi. Pour la CGT, l'administration se doit de rappeler les incidences de ces propos aux responsables.

Elle a aussi demandé quelles suites l'administration centrale comptait donner à un article de presse calomniant les agents à La Réunion. En fin de séance, elle lui a remis copie de cet article.

En réponse, le Directeur général a plaidé pour que le temps de la discussion et de l'étude des différentes problématiques liées à la sécurité soit pris.

Au final, cette réunion aura débouché sur la seule annonce d'un calendrier de réunions. Pas de quoi être satisfait et répondre aux attentes urgentes des agents !